

à continuer leurs pratiques pour exciter des soulèvemens dans le Royaume. Il a paru entre autres plusieurs Imprimez (ce sont les mêmes dont nous avons fait mention à l'article d'Espagne de ce journal) si seditieux, & qui ont été repandus dans les Provinces avec tant de promptitude, que les Parlemens ont crû être obligez d'en arrêter le cours & d'en ordonner la suppression par leurs Arrêts. Ceux de *Bordeaux, Toulouse, Dijon & Metz* se sont entr'autres distinguez dans cette occasion. Voici ceux du Parlement de Paris à ce sujet.

*Arrêt du Parlement de Paris, qui ordonne la suppression d'un imprimé qui a pour titre, Declaration faite par le Roi d'Espagne le 25. Decembre 1718.*

*Extrait des Registres du Parlement.*

*Arrêt du  
Parlement  
de Paris  
contre la De-  
claration de  
l'Espagne.*

CE sont les Gens du Roy sont entrez, & M. Guillaume de Lamoignon Avocat dudit Seigneur Roy portant la parole, ont dit. Que le devoir de leur ministere & de la fidelité qu'ils doivent au Roy les obligent de déférer à la Cour un Imprimé qu'on distribue dans le Royaume sous ce titre; *Declaration faite par le Roy Catholique le 25. Decembre 1718.* & qu'ils ont eux-mêmes reçûë par la voye de la poste.

Qu'à la vûë d'un écrit qui porte un nom si respectable, ils ont été surpris de le trouver rempli, non-seulement des traits & des expressions les plus injurieuses, mais encore des maximes les plus opposées aux principes du Gouvernement